

SEANCE DU CONSEIL GENERAL DES 27 ET 28 MAI 2019**Point 8 de l'ordre du jour**

**Détermination du Conseil communal sur le postulat déposé par M. Erwan Keravec,
au nom du groupe PS-Les Verts, demandant une connexion Mobul avec le quartier des Granges
et un concept de mobilité par quartier**

Lors de la séance du 28 mai 2018, le Conseil général a transmis le postulat de M. Erwan Keravec demandant une connexion Mobul avec le quartier des Granges et un concept de mobilité par quartier.

1. Postulat

« En date du 11 décembre 2017, une pétition a été transmise au Comité de direction Mobul par Monsieur Andreas Haller, comportant plus de 300 paraphes et demandant de manière argumentée la création d'une ligne Mobul au quartier des Granges et de Prévile à La Tour-de-Trême à l'horizon 2020.

Un accès généralisé aux transports publics doit être une priorité du développement de notre Commune et nous demandons dès lors que tout soit mis en œuvre pour connecter le quartier des Granges au réseau Mobul.

Les démarches en ce sens doivent d'ailleurs s'inscrire dans le cadre plus global d'un concept détaillé de mobilité par quartier. Il convient en effet de répondre aux attentes de notre population et d'éviter de créer des zones d'exclusion dans un contexte d'urbanisation intense. Ce travail s'inscrirait de plus parfaitement dans les dynamiques de transfert modal et de mobilité douce portées au niveau national et cantonal ».

2. Réponse du Conseil communal**2.1 Dessertes en transport public (TP) des quartiers de la Ville**

Avant d'examiner si une extension du réseau de transport public est opportune, il convient tout d'abord de juger de la qualité de la desserte actuelle et de comparer ensuite le rapport coût/efficacité des mesures à prendre.

Concernant la qualité de la desserte, le Plan directeur cantonal (PDCant), approuvé par le Conseil d'Etat en octobre 2018, propose une nouvelle qualification des niveaux de desserte.

Le raccordement raisonnable à un moyen de TP, qui fait partie de l'équipement de base selon la loi sur l'aménagement et les constructions, est évalué en fonction :

- de la distance à l'arrêt le plus proche ;
- de la cadence de desserte de cet arrêt ;
- du type de desserte (nœud ferroviaire, ligne ferroviaire ou nœud de bus, ligne de bus).

Cadence	Nœud ferroviaire	Ligne ferroviaire / nœud bus	Ligne de bus régional/ urbain/local
< 10 min	I	I	II
11 à 20 min	I	II	III
21 à 40 min	II	III	IV
41 à 60 min	III	IV	V
61 à 120 min	-	V	VI

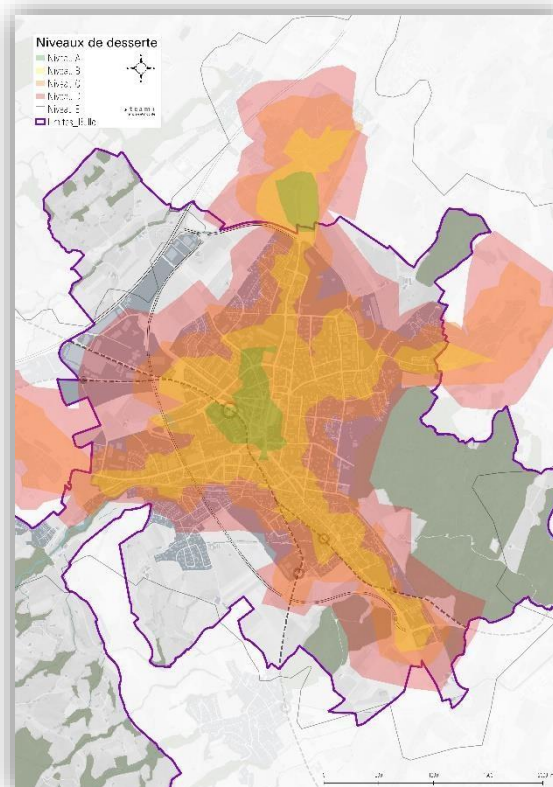
Le niveau de qualité de desserte de la zone à bâtir est défini en fonction de la catégorie d'arrêt et de leur accessibilité par les piétons (distance réelle).

Catégorie d'arrêt	Accessibilité des arrêts (distance en mètres)				
	< 300 m	300-500 m	501-750 m	751-1000 m	1001-1500 m
I	Niveau A	Niveau A	Niveau B	Niveau C	Niveau D
II	Niveau A	Niveau B	Niveau C	Niveau D	Niveau E
III	Niveau B	Niveau C	Niveau D	Niveau E	Niveau E
IV	Niveau C	Niveau D	Niveau E	Niveau E	-
V	Niveau D	Niveau E	Niveau E	-	-
VI	Niveau E	Niveau E	-	-	-

1. Extrait du Plan directeur cantonal

Que ce soit pour l'implantation de zone d'activité, de zone commerciale ou d'infrastructures publiques, le niveau de desserte C doit être atteint. Il s'agit donc du niveau permettant de qualifier la desserte en transport public de bonne.

En fonction des cheminements piétons réels, les niveaux de desserte suivants ont pu être déterminés.



En croisant le plan des niveaux de desserte avec les données de population par quartier (chiffres 2015), les citoyens bullois sont répartis selon le tableau suivant :

Niveau de desserte	Population par niveau	% de la population par niveau	Population (cumulée)	% de la population cumulée
A	1'602	7.0%	1'602	7.0%
B	13'609	59.8%	15'211	66.8%
C	5'138	22.6%	20'349	89.4%
D	1'550	6.8%	21'899	96.2%
E	683	3.0%	22'582	99.2%
Pas de desserte	178	0.8%	22'760	100.0%

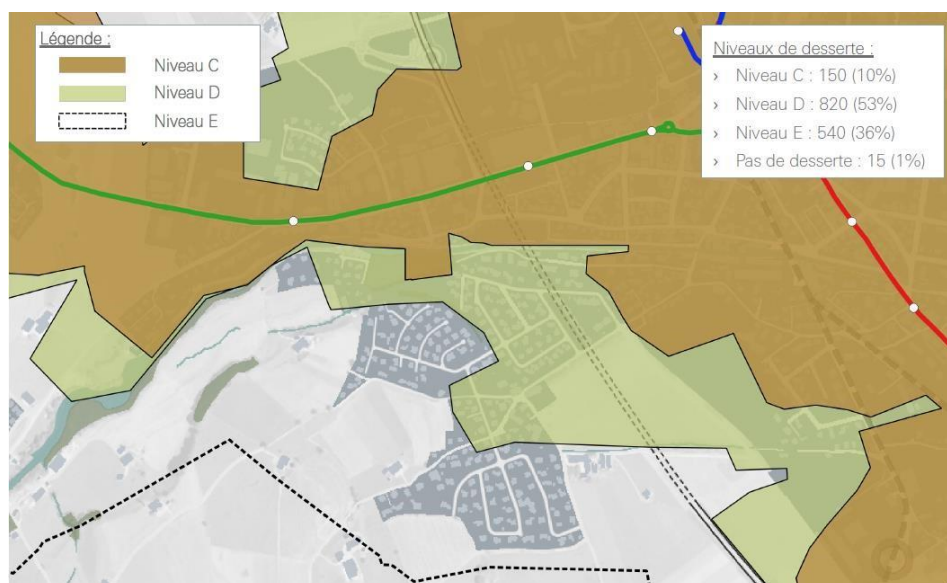
Nous pouvons donc conclure :

- 89 % de la population bulloise possède une bonne qualité de desserte (niveau C). Ce taux aura tendance à s'améliorer dans la mesure où les projets de densification se situent tous au minimum dans le périmètre englobant le niveau C.
- Pour le solde, qui représente une population de près de 2'400 habitants, il est important de noter que plus de 65 % de ces habitants disposent d'une offre TP de niveau D. Le niveau D peut être considéré comme satisfaisant pour des quartiers résidentiels peu denses.
- Le niveau de desserte E représente un niveau jugé peu satisfaisant. Environ 680 habitants de la Commune dispose d'une telle desserte. Il s'agit en majorité des habitants du sud du quartier des Granges (environ 450 habitants) et de ceux du quartier autour du chemin de Cuquerens. Ces secteurs présentent des densités relativement faibles. Le potentiel de transfert modal au TP est donc limité et pour un coût disproportionné.

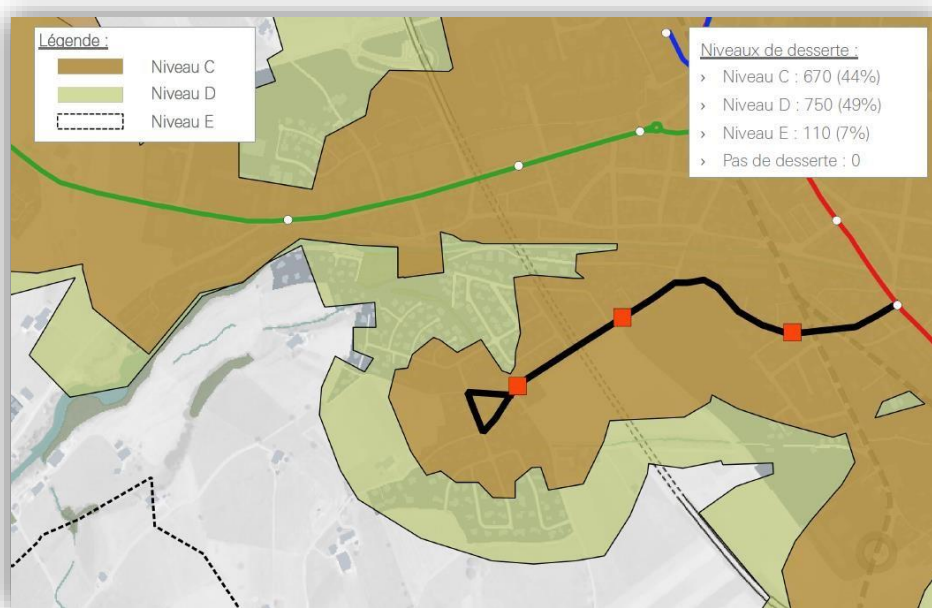
2.2 Desserte en transport public du quartier des Granges

Le Comité de direction Mobul nous a transmis le rapport faisant suite à la pétition Haller ainsi que ses conclusions. Concernant le quartier des Granges, 640 ménages ont été consultés, 95 réponses ont été enregistrées. Le résultat du sondage, en plus du faible taux de réponses, fait ressortir que seuls 40 % des répondants sont réellement prêts à utiliser régulièrement cette nouvelle ligne de transport public.

Actuellement, le niveau de desserte du quartier se présente selon le plan suivant :

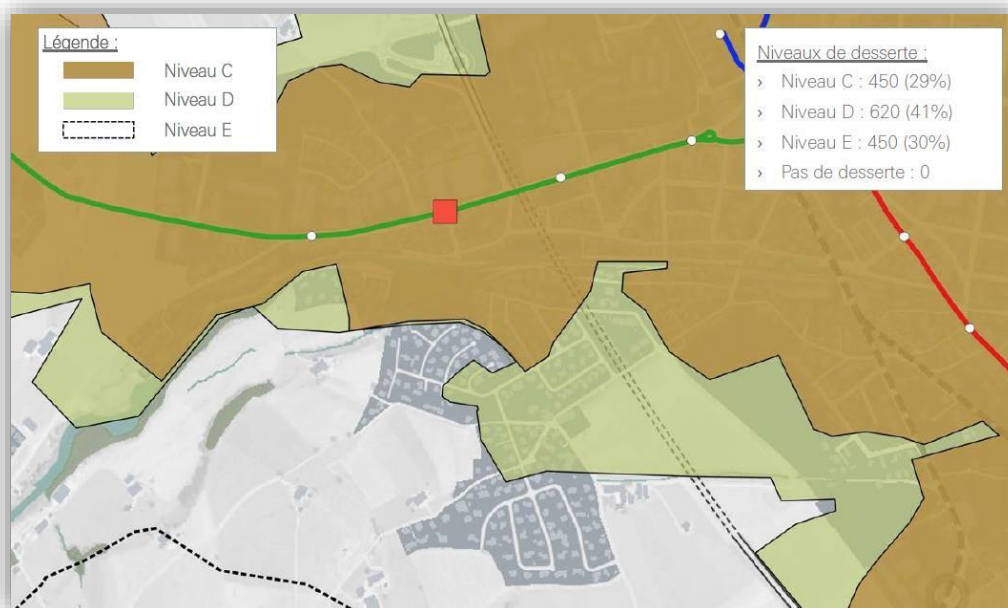


Une nouvelle ligne, pour obtenir un niveau de desserte C, doit être au minimum à la demi-heure. Elle permettrait d'améliorer l'accessibilité au TP de 520 personnes en niveau C.



Le coût de cette ligne, estimé à 1 million de francs, par rapport à l'amélioration de cette desserte est prohibitif. Il est de plus impossible d'arriver à atteindre un niveau de recette représentant le 20 % de ce montant, niveau minimal pour qu'une telle ligne puisse bénéficier de la prise en charge de 52.5 % du déficit par le Canton.

Une solution alternative a été étudiée, permettant d'améliorer sensiblement la qualité de la desserte, et sans coûts de fonctionnement supplémentaires. Il s'agit de la mise en place d'un arrêt supplémentaire sur la ligne 2 Morlon-Vuadens, à la hauteur de la rue des Colombettes. Ce nouvel arrêt, grâce également à la liaison de mobilité douce nouvellement créée vers le quartier des Granges, permettra d'améliorer le niveau de desserte pour 300 personnes.



Le Comité de Mobul a d'ores et déjà donné son accord pour ce nouvel arrêt qui va être mis en place, de manière provisoire, dans le courant du printemps.

Une liaison de mobilité douce entre la rue Dom-Hermann et ce nouvel arrêt, via l'impasse du Ruisseau, permettrait d'améliorer la desserte en niveau C de 70 personnes supplémentaires. La topographie des lieux n'est cependant pas propice à cette liaison. Elle va cependant être étudiée prochainement.

2.3 Desserte en mobilité douce des quartiers

Le Plan directeur des circulations C Mobilités douces (MD) renseigne sur les différents tracés existants, à améliorer ou à créer. Il est accessible en suivant le lien :

<https://communebulle.box.com/s/utpd811z13onc32r0nz8mwbv2ztg4w1s>

Certains de ces aménagements complémentaires font partie des deux projets d'agglomération en cours (PA1 et PA3). Les autres se développent en parallèle des projets d'urbanisation privés.

Le Conseil communal vous prie de prendre acte de sa détermination sur ce postulat.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Syndic
Jacques Morand

Le Secrétaire général
Jean-Marc Morand